



VACANCES D'ETE

Demande d'inscription a l'Accueil de Loisirs* des Grandes Vacances

Date limite d'inscription le 10 Juin 2019

Cercottes

Nom du responsable légal : M. Mme Melle

⇒ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __



Adresse complète:



Téléphone : _____ Mail :



N° allocataire CAF :
(OBLIGATOIRE) (7 chiffres + 1 lettre)

QF :
(le QF de référence pour l'année 2019 est celui de janvier 2019)

INSCRIPTION 4 OU 5 JOURS PAR SEMAINE OBLIGATOIRE

Accueil à GIDY	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 8/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 9/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 10/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 11/07	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 12/07	<input type="checkbox"/>		
Lundi 15/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 16/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 17/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 18/07	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 19/07	<input type="checkbox"/>		
Lundi 22/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 23/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 24/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 25/07	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 26/07	<input type="checkbox"/>		
Lundi 29/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 30/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 31/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 1/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 2/08	<input type="checkbox"/>		

Accueil à CERCOTTES	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 5/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 6/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 7/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 8/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 9/08	<input type="checkbox"/>		
Lundi 12/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 13/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 14/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 15/08	FERIE		
Vendredi 16/08	<input type="checkbox"/>		
Lundi 19/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 20/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 21/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 22/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 23/08	<input type="checkbox"/>		
Lundi 26/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 27/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 28/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 29/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 30/08	<input type="checkbox"/>		

LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION



Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre

Par carte bancaire : N°

3 derniers chiffres au dos : Date d'expiration : Nom du titulaire.....

Date : __ / __ / ____ Signature :



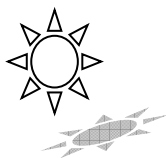
Par chèques
A l'ordre de Cigales et Grillons
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV
 Par tickets CESU



A Le Signature :



► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Cercottes.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

► Lieux :

 Horaire des garderies A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	Accueil de Loisirs de Juillet Ecole Olympe de Gouge Promenade Olympe de Gouge 45520 GIDY Tél : 02.34.52.05.42 <hr/> Accueil de Loisirs d'Août Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 Les rendez-vous ! Le 3 Juin 2019 : <u>Réunion d'informations</u> à 18h00 à la salle Malvoiviers à Gidy Le 10 Juin : <u>Date limite d'inscription</u>
---	--	--

► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire en Mairie ou aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).
- * La **date limite d'inscription est fixée au 10 juin 2019**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.
- * Les inscriptions se font à la journée mais avec un minimum de 4 jours / semaine. Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2019	Tarif journée Commune (habitants de Cercottes)	Tarif journée Hors Commune
Tranche 1 : de 0 à 260	3,20 €	19,20 €
Tranche 2 : de 261 à 360	4,70 €	20,70 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,20 €	22,20 €
Tranche 4 : 461 à 560	7,70 €	23,70 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,00 €	25,00 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,00 €	26,00 €
Tranche 7 : 851 à 1100	11,60 €	28,50 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	13,60 €	30,50 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	16,10 €	33,00 €
Tranche 10 : 1501 et +	18,00 €	35,00 €



En cas de non présentation du justificatif QF 2019 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**.
 (QF de référence est celui de Janvier 2019)

► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- ⇨ Par chèques
 (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)
- ⇨ Par carte bancaire
- ⇨ Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU

► Annulation :

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :
 Absence sur la journée complète +
 présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs
- * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret